

Interpellation présentée par le député :
M. Melik Özden

Date de dépôt : 9 mai 2012

Interpellation urgente écrite

Détenus souffrant d'affections psychiatriques: nous ne pouvons pas attendre 2013

Mesdames et
Messieurs les députés,

Souffrant de graves troubles psychiatriques, le détenu égyptien El Ghannam ne s'alimente plus. La justice a décidé de demander une nouvelle expertise psychiatrique afin de faire la lumière sur sa situation. Malheureusement, Mohammed El-Ghannam ne pourra peut-être pas attendre. Son cas rappelle la situation difficile dans laquelle se trouve Champs-Dollon : surpopulation et manque de structures pour les détenus souffrant d'affections psychiatriques. Curabilis, une solution possible pour certains cas problématiques, ne sera pas prête avant 2013. Genève ne peut pas faire l'économie d'une politique respectueuse des droits de l'Homme ; cela passe par une solution au cas de Mohammed El-Ghannam, mais aussi pour une solution transitoire pour les détenus et les personnes internées souffrant d'affections psychiatriques jusqu'à l'ouverture de Curabilis.

Ma question est donc la suivante :

Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il prendre pour offrir des conditions adaptées et respectueuses des droits de l'Homme aux personnes souffrant de graves troubles psychiatriques à Champs-Dollon, en particulier pour Mohammed El-Ghannam ?